

Les postes publics permettent l'accès au réseau général d'Internet et à de nombreuses applications. L'utilisation de ces postes est réservée aux abonnés munis de leur carte en cours de validité, et sous réserve d'acceptation du règlement et de la présente charte. L'utilisation par un mineur est réputée se faire sous la responsabilité des parents ou responsables légaux, qu'ils soient présents ou non.

*La médiathèque offre à l'utilisateur cet accès dans la mesure de ses capacités techniques.*

*En cas de dysfonctionnement, ce service pourra être fermé au public.*

### → Cadre juridique général

L'utilisation d'un système informatique est soumise au respect de la réglementation en vigueur. Leur non-respect est passible de sanctions pénales. Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :

- **la protection des personnes** : il est interdit de diffuser des messages ou consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, à autrui ou à sa vie privée. Les mineurs sont spécifiquement protégés contre ces atteintes par les articles 227-23 et 227-24 du Code pénal.
- **la fraude informatique** : conformément à la loi du 5 janvier 1988, « le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système... le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système... le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits (articles 323-1 à 7 du Code pénal).
- **le droit des auteurs** : le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayant-droits.
- **la lutte contre le terrorisme** : conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque **doit** conserver les données de connexion pendant une durée de 12 mois (décret 2006-358).

### → Règles générales

L'usage de ce service par les mineurs est placé sous la responsabilité des parents. L'utilisateur est informé que la confidentialité des informations diffusées sur Internet et leur fiabilité n'étant pas assurée, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

L'envoi de toute information, y compris nominative, se fait sous la responsabilité de l'internaute.

D'une manière générale, en aucun cas la médiathèque ne peut être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects portés ou subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur.

Le personnel de la médiathèque possède un droit de regard sur toute consultation de l'usager et se réserve la possibilité de faire cesser la consultation internet en cas d'abus ou de non respect des règles de la charte.

### → Règles particulières

#### *Accès*

Pour ouvrir une session, indiquez sur l'écran d'accueil :

- le numéro de votre carte (numéro présent sous le code barre de la carte)
- votre mot de passe (jour, mois et année de naissance en 8 chiffres).

### *Impression de documents*

L'impression de documents et de pages web est payante. Les pages imprimées doivent être réservées à un usage strictement privé. Les tarifs d'impression sont disponibles sur le site internet ou à l'accueil du Centre culturel.

Le tarif des impressions est fixé et révisable par arrêté communautaire chaque année.

### *Clés USB*

L'utilisation des clés USB est autorisée. Le téléchargement ou l'enregistrement de données sur le disque dur est interdit.

### *Sessions*

- L'utilisateur s'engage à prendre soin des matériels et des locaux mis à sa disposition.
- Il est interdit de modifier la configuration des postes.
- Tout problème technique doit être signalé à un membre du personnel.
- Un maximum de deux personnes est autorisé par poste.
- Le temps d'utilisation est limité à 2 heures par jour.
- L'utilisateur doit se déconnecter à son départ.

**En cas de dégradation du matériel du fait de l'utilisateur, celui-ci sera tenu de le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la dégradation.**

### *Filtrage*

La médiathèque, soucieuse d'offrir un service de qualité, a recours à un outil de filtrage dans le but de :

- protéger les utilisateurs et notamment le public mineur,
- contribuer le plus efficacement possible au respect de la législation.

**L'accès à certains sites se trouve donc interdit et cette interdiction s'applique à tous.**